

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

27 MARS 2015

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2015 A 19 HEURES 00

L'an deux mille quinze, le vingt sept mars à dix neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN BELLE ROCHE, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André BERTHOUD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs André BERTHOUD, Véronique LE NOAN, Bernard DESPLAT, Nadine MITRE, Thierry BERLAND, Pascal CLEMENT, Sandrine MATHIEU, Christine VIAL LAPLACE, Aurélie CHALIES, Hélène REBOUX, Daniel MERCIER et Michel BERTHIER.

Procuration :

Monsieur Michel PONT a donné procuration à Monsieur André BERTHOUD.
Monsieur Thierry VALENTIM a donné procuration à madame Nadine MITRE
Madame Muriel PERRET a donné procuration à Monsieur Pascal CLEMENT

Madame Sandrine MATHIEU est nommée secrétaire de séance.

Procès verbal de la séance du 27 février 2015 :

Des corrections ayant été omises, le compte rendu est à nouveau distribué.

Page 6 – a) Commune

Au lieu de : « Monsieur Bernard DESPLAT indique que la subvention 2015 pour le Basket Club a diminué car le Club a obtenu des aides ».

Lire : « Monsieur Bernard DESPLAT indique que la subvention 2015 pour le Basket Club a diminué car le Club a réalisé une bonne gestion ».

Page 9 – e) Enfouissement de l'éclairage public dans le lotissement des Peupliers

Au lieu de : « Monsieur Michel BERTHIER indique que le SYDESL prend en charge 100 % des travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public dans le lotissement des Peupliers ».

Lire : « Monsieur Michel BERTHIER indique que le SYDESL prend en charge une partie des travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public dans le lotissement des Peupliers ; il reste à la charge de la commune la somme de 4 550,00 H.T.

Le procès verbal de la séance du 27 février 2015 est adopté à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1° Logements communaux
 - 69, rue du Commerce
 - 198, rue du Centre
- 2° Subvention pour un établissement scolaire
- 3° Etude de devis
 - Sordats
 - Bussongue
- 4° Dossier assainissement
- 5° Comptes rendus des commissions et diverses réunions
- 6° Questions diverses

COMPTE RENDU

I – LOGEMENTS COMMUNAUX

a) Appartement - 69, rue du Commerce

« Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Madame CLEMENT/BOUSSADA Charlotte et Monsieur BOUSSADA Madhi de louer l'appartement communal situé au 69, rue du Commerce, au premier étage (au-dessus de l'ancienne cantine).

Il précise que le dossier de candidature fourni par Madame et Monsieur CLEMENT/BOUSSADA leur permet d'obtenir cette location et rappelle que le loyer mensuel avait été fixé à 590 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de louer l'appartement situé au 1^{er} étage (au-dessus de l'ancienne cantine), au 69, rue du Commerce, d'une superficie de 105,90 m², à Madame CLEMENT/BOUSSADA Charlotte et Monsieur BOUSSADA Madhi à compter du 01 avril 2015.

Il confirme le montant mensuel du loyer, soit 590 euros. Il sera révisé annuellement ; la première révision interviendra le 01 avril 2016.

Il autorise le Maire à signer le bail de location correspondant, ainsi que toutes autres pièces éventuelles et nécessaires se rapportant à ce dossier ».

b) Appartement – 198, rue du Centre

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le logement de fonction d'instituteur, sis au 198 rue du Centre, a été désaffecté par délibération n° 2015/02/18 du 27 février 2015.

Il suggère de le présenter à la location et propose à l'assemblée d'en fixer le loyer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de louer l'appartement situé au 198, rue du Centre (ancien logement de fonction désaffecté).

Il fixe le montant mensuel du loyer à 500 euros.

Il autorise le Maire à louer ce logement dès qu'un dossier de candidature remplira les différents critères pour un accord de location.

Il autorise le Maire à signer le bail de location correspondant, ainsi que toutes autres pièces éventuelles et nécessaires se rapportant à ce dossier ».

II – SUBVENTION POUR UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Monsieur le maire présente à l'assemblée une demande d'aide financière de l'EREA, établissement scolaire de Charnay les Mâcon, pour un enfant domicilié à St Martin Belle Roche.

Le conseil municipal rappelle sa volonté de verser aux établissements accueillants des enfants domiciliés sur la commune, une aide de 100 euros par enfant.

Il décide de verser 100 euros à l'EREA de Charnay les Mâcon pour un enfant domicilié dans la commune et scolarisé dans cet établissement.

III – ETUDE DE DEVIS

○ SORDATS

Monsieur le maire rappelle les aménagements décidés par l'assemblée pour l'accueil d'une entreprise au lieu-dit En Sordats et présente les devis réceptionnés pour ces travaux (création d'une entrée et d'une desserte) :

- | | |
|--------------------------|---|
| - Syndicat de cylindrage | 52 417,20 euros T.T.C. |
| - Entreprise EIFFAGE | 51 570,00 euros T.T.C. |
| - Entreprise CORTEMBERT | 74 189,16 euros T.T.C.(option 1) – 95 449,56 euros T.T.C.(option 2) |

Le conseil municipal, après étude de ceux-ci, décide de retenir l'entreprise EIFFAGE de Sennecé les Mâcon pour un montant de 42 975,00 euros H.T. – 51 570,00 euros T.T.C.

Il décide, en outre, que la commande de ces travaux sera officialisée dès que l'acte de vente définitif sera signé avec l'acquéreur du terrain, la société A.L.S. Remorques.

FONDS DE CONCOURS

Monsieur le maire rappelle la volonté du conseil municipal de solliciter une aide financière pour ces travaux, auprès de la CAMVAL, dans le cadre des fonds de concours.

La commune effectue des dépenses importantes pour accueillir de nouvelles entreprises sur son territoire, mais c'est la CAMVAL qui, via la fiscalité (C.F.E.) en récoltera les fruits financiers.

Il fait part à l'assemblée de nouveaux éléments concernant le règlement des fonds de concours et notamment en matière « d'aide au développement économique ».

Or, le projet de règlement proposé stipule « destinés à accueillir une entreprise artisanale, industrielle, commerciale ou de service assujettie à le CFE déjà installée sur la commune demanderesse depuis au moins trois ans qui souhaite développer ses activités ».

Au cours de la réunion de présentation de ce projet aux maires de la communauté, monsieur le maire rapporte qu'il a dénoncé fortement cette injustice.

Il a rappelé au président qu'une des valeurs fondamentales de la CAMVAL est l'aide au développement économique sur tout le territoire de l'agglomération ; de plus, il est intolérable que les petites communes ne soient pas aidées et ne servent que de « tirelire » pour le financement de grosses structures sur le territoire de la ville centre !

Il ajoute qu'il défendra, autant que faire se peut, la position et les deniers de la commune.

Il informe l'assemblée que Monsieur Claude PATARD, président de la CAMVAL, a demandé à le rencontrer avant la prochaine réunion du conseil des maires fixée le 02 avril 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande à la CAMVAL de reconsidérer le règlement des fonds de concours aux fins d'y inclure les entreprises provenant de l'extérieur à l'agglomération et désirant s'installer sur l'ensemble du territoire de la CAMVAL, mais pas seulement sur les territoires de Mâcon et de Charnay les Mâcon.

- Demande à la CAMVAL que ce règlement n'aille pas à l'encontre des principes et des valeurs de base de la CAMVAL, notamment en matière de développement économique, sur l'ensemble de l'agglomération.
- Décide de solliciter une aide financière auprès de la CAMVAL et maintient sa demande de fonds de concours pour l'accueil d'une entreprise sur les zones « En Sordats » et « Bussonge ».

○ **BUSSONGE**

Tous les devis sollicités n'ayant pas été réceptionnés, le conseil municipal étudiera ce dossier lors de sa prochaine séance.

Il prend acte, par ailleurs, qu'un nouvel entrepreneur serait intéressé par l'acquisition d'un terrain sur ce secteur. Cette entreprise, C3E, de Senozan, sollicite un terrain de 2 000 à 3 000 mètres carrés ; elle fait du stockage et du montage de petit matériel de carrière.

Monsieur le maire indique qu'il recevra prochainement cette personne.

IV – DOSSIER D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire rappelle la volonté de l'assemblée de poursuivre la mise en séparatif des réseaux dans le lotissement des Peupliers. Il prend connaissance d'un premier devis qui concerne la rue des Hirondelles, l'impasse des Cigognes et la rue des Pinsons en partie (la totalité en option).

L'ensemble des travaux est évalué à 147 000 euros H.T., auxquels il convient d'ajouter 50 000 euros H.T. si la rue des Pinsons est réalisée en totalité dans cette tranche de travaux.

Monsieur Thierry BERLAND fait part du projet de loi « NOTRe », Nouvelle Organisation Territoriale de la République, qui prévoit le transfert du service assainissement aux communautés au 31 décembre 2017. Il ajoute que, si le budget assainissement est financé via le budget communal, cette part sera ôtée de l'attribution de compensation lors du transfert. Il suggère donc de privilégier l'emprunt pour réaliser des travaux d'assainissement.

Le conseil municipal décide de solliciter l'attache de l'Association des Maires, avant toute décision définitive.

V – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DIVERSES REUNIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes rendus de diverses réunions :

• **SIGALE**

Madame Nadine MITRE expose :

- Lors de sa séance du 24 mars 2015, les membres du SIGALE ont approuvé le budget primitif 2015. Les participations des communes membres ont beaucoup augmenté au regard des rythmes scolaires, mais à juste titre ; en effet, l'année 2014 ne comprenait que quatre mois de ce nouveau service, alors que l'année 2015 concernera une année scolaire dans sa totalité.
- La commune de Charnay les Mâcon demande la révision du mode de calcul des contributions pour l'année 2016, en tenant compte du nombre d'enfants.

• **Conseil d'écoles**

Madame Véronique LE NOAN rapporte :

- L'assemblée remercie la commune pour tous les services mis à disposition.
- Un gros problème voit le jour avec la possible suppression d'une classe à la rentrée 2015. Ce souci de sous-effectif ne concernera que cette rentrée 2015 ; dès celle de 2016, le nombre d'élèves requis sera à nouveau atteint. L'assemblée souhaite trouver une solution pour éviter cette fermeture car une réouverture est toujours difficile à obtenir, même avec un nombre d'élèves suffisant ! Monsieur le maire a bien expliqué la position et la volonté communale auprès de madame l'inspectrice d'académie.
- Le problème de l'alarme reste à solutionner.

• **Centre de loisirs**

Madame Véronique LE NOAN rapporte :

- L'assemblée générale s'est déroulée ce 26 mars 2015 ; monsieur le maire déplore l'absence totale de parents !
- Le résultat financier sur l'année 2014 est bon, mais il faut attendre celui de 2015 avec les nouveaux tarifs CAF sur 1 année complète.
- Tout se passe très bien avec la nouvelle directrice.
- Le dossier « Julie CORON » est toujours en cours. Au regard du jugement qui a été prononcé, cette personne doit rembourser le centre de loisirs.

- C.C.A.S.

Monsieur Bernard DESPLAT expose :

- 58 personnes ont participé à l'après midi « bugnes ». Les enfants de l'école maternelle sont venus chanter. Il y avait la présence d'un orgue de Barbarie.

- P.E.D.T. / Plan Educatif Territorial

Monsieur Bernard DESPLAT informe :

- Le P.E.D.T. est en cours de réalisation. Il permettra de maintenir le versement de l'aide financière dans le cadre des rythmes scolaires, soit 50 euros par enfant scolarisé.
- Ce document expose le contexte de la commune, l'organisation des écoles, du périscolaire, des rythmes scolaires. Il sera réexaminé tous les trois ans.
- Il doit être validé avant le 28 septembre 2015, par la Direction départementale de l'éducation nationale et par la Direction départementale de la cohésion sociale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un accord de principe sur le P.E.D.T. présenté par Monsieur DESPLAT et donne son autorisation pour une communication aux directions départementales de l'éducation nationale et de la cohésion sociale.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1° CAMVAL

- **Mise en place du service urbanisme**

Monsieur le maire rappelle que la CAMVAL devient le service instructeur du droit des sols, pour le territoire communautaire, à compter du 01 juillet 2015 en lieu et place de la D.D.T. / Direction Départementale des Territoires. Les communes qui le souhaitent pourront utiliser ce service dénommé A.D.S. / Autorisations du Droit des Sols.

Quatre agents sont en cours de recrutement pour ce nouveau service à la CAMVAL.

Alors que cette instruction était gratuite de la part du service de l'Etat, il sera désormais payant ; les prestations seront facturées par la CAMVAL en fonction des dossiers instruits (50 % montant forfaitaire et 50 % en fonction de la prestation).

- **S.D.I.S.**

La compétence S.D.I.S. pourrait être de nouveau communautaire à compter du 01 janvier 2016 (affaire à suivre).

2° RENOVATION DE LA TOITURE DU BATIMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le maire informe l'assemblée concernant les cheminées du bâtiment de la mairie ; l'architecte des bâtiments de France refuse leur suppression à l'occasion des travaux projetés de réfection de la toiture.

Il ajoute qu'il n'y aura pas d'incidence sur le montant du devis accepté par l'assemblée.

3° CONTENEURS ENTERRES

Monsieur le maire rappelle les travaux réalisés d'aménagement de conteneurs enterrés, route de Sennecé et aux Carrières.

Dès que le sol sera stabilisé, l'entreprise réalisera la pose du bitume.

Il propose, en outre, d'effectuer quelques plantations pour les dissimuler, autant que faire se peut.

4° ELECTIONS

L'assemblée organise le bureau de vote pour le deuxième tour des élections départementales ce 29 mars 2015 ; il prend note du passage à l'heure d'été.

Monsieur le maire rappelle la vigilance nécessaire lors de la tenue des bureaux de vote (contrôler, vérifier, prendre son temps).

5° FOYER RURAL

Le conseil municipal décide de changer l'adoucisseur du lave vaisselle du foyer rural et accepte le devis de l'entreprise CORSIN, pour un montant de 3 312,00 euros T.T.C.

X – TOUR DE TABLE

Monsieur Daniel MERCIER :

- Demande où en est l'arrêt de travail du responsable des services techniques. Monsieur le maire indique qu'actuellement, son arrêt se poursuit jusqu'à fin avril 2015. Il ajoute que deux autres personnes sont également en arrêt de travail.
- Demande où en sont les tractations concernant le projet de vendre à l'OPAC la maison communale sis impasse du Fournil. Monsieur le maire indique que l'OPAC n'a pas pris de décision à ce jour et est en attente des résultats d'une recherche concernant l'origine du droit de passage dans cette

impasse. Monsieur le maire précise qu'il a sollicité maître PEYRAT, notaire de la commune, sur cette question.

L'OPAC n'a pas déposé de permis de construire à ce jour.

Monsieur le maire fait part, en outre, d'un autre problème de propriété, concernant une parcelle cadastrée AC 34) sise rue de la Madone, entre la commune et les consorts ROGÉAT. Il indique qu'il sollicitera maître PARIS, notaire à Mâcon, en charge de ce dossier, pour rechercher la véritable origine de propriété de cette parcelle.

La séance est levée à 20 h 55.

Le Maire,